

## Concours « Illuminations et décorations de Noël »

### REGLEMENT INTERIEUR

#### Article 1 : Objet

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, la Ville de Ballainvilliers organise un concours sur le thème des illuminations et décorations de Noël afin de faire vivre l'esprit de Noël dans les rues de la Ville.

#### Article 2 : Inscriptions et dates

Sont admis à participer au concours tous les habitants de la commune de Ballainvilliers avec inscription préalable, excepté les membres du jury ainsi que les gagnants de l'année précédente.

Date limite d'inscription le 16 décembre 2021.

Coupon d'inscription à détacher dans le Mag de fin novembre 2021 et/ou à télécharger sur le site internet de la ville.

La participation est gratuite.

Dates du concours : 17/12/2021 au 27/12/2021.

#### Article 3 : Catégories et prix

Les maisons, jardins, fenêtres et balcons seront notés. Les entreprises et les élus municipaux sont exclus du concours.

Deux catégories distinctes seront jugées :

- Les maisons et jardins ;
- Les fenêtres et balcons.

Deux prix seront attribués par catégorie :

- Prix de la commune ;
- Prix des Ballainvillois.

#### Article 4 : Vote des Ballainvillois

Les Ballainvillois sont invités à voter pour l'illumination ou la décoration de leur choix, du 4 au 9 janvier. Des photos et un questionnaire seront mis en ligne. Le lien sera communiqué via le site internet ou le Facebook de la ville.

#### Article 5 : Critères de sélection-Jury

Les critères d'évaluation seront les suivants :

Critère	Points
Décoration travaillée ( <i>plusieurs guirlandes ou décorations</i> )	0 à 3 pts
Présence de symboles de Noël ( <i>sapins, étoiles, flocons...</i> )	0 à 4 pts
Harmonie	0 à 3 pts
Originalité	0 à 4 pts
Note personnelle du jury	0 à 6 pts
Note finale	/ 20

Les illuminations et décorations devront :

- Être installées sur le domaine privé et ne pas empiéter sur le trottoir et la voie publique.
- Être visibles de la rue ou de la route entre 17h et 21h.

### **Article 6 : Constitution du jury**

Le jury est composé de :

- Elus du Conseil Municipal désignés par le Maire, accompagnés d'un photographe ;
- Enfants et jeunes élus au CMEJ ainsi que les jeunes qui fréquent le Coin Jeun's accompagnés du responsable de la structure ;
- Un agent administratif.

Deux groupes seront constitués :

- Le groupe des adultes : les adultes se rendront à l'adresse des candidats inscrits du 20 au 27 décembre 2021 et prendront des clichés et des vidéos des maisons, des balcons, jardins, fenêtres. Ils attribueront des points selon les critères arrêtés à l'article 5 et établiront leur classement. Ils passeront de manière aléatoire durant la période du concours et ne rentreront pas dans les propriétés privées.
- Le groupe des enfants et des jeunes : Les jeunes qui fréquentent le coin jeun 's accompagnés du responsable se rendront à l'adresse des candidats du 20 au 23 décembre 2021. Ils ne sont pas autorisés à pénétrer dans les propriétés.

Les notes attribuées par les deux groupes seront ensuite cumulées pour établir la liste définitive des gagnants.

### **Article 7 : Palmarès et remise des prix**

Tous les résultats devront être arrêtés le 10 janvier. Les gagnants du concours seront prévenus individuellement et la liste sera publiée dans les supports de communication de la ville.

Les lauréats se verront remettre un lot en cadeau.

Les candidats ayant obtenu un prix seront classés hors concours pour l'année suivante.

### **Article 8 : Droit à l'image**

Les participants acceptent que des photos de leurs illuminations et décorations soient réalisées et autorisent leur publication dans les supports de communication de la ville de Ballainvilliers.

### **Article 9 : Acceptation du règlement**

Les participants au concours « Illuminations et décorations de Noël » acceptent, sans réserve, le présent règlement ainsi que les décisions prises par le jury qui ne pourront faire l'objet d'aucun recours.